14 juin 2019 -13:25

# Etiquette CO2 : fabricants et vendeurs de voitures peuvent mieux faire !

Les inspecteurs fédéraux de l'Environnement ont contrôlé plusieurs show-rooms automobiles entre octobre 2018 et février 2019. Plus de 3/4 des points de vente visités ne respectent pas les obligations concernant la nouvelle étiquette CO2 des voitures ni celles concernant l'affiche présentant les performances des modèles d'une même marque.

Les inspecteurs environnementaux du SPF Santé publique ont contrôlé 44 showrooms et 34 marques automobiles afin de vérifier la présence et la conformité de la nouvelle étiquette CO2 et de l'affiche permettant de comparer les différents modèles d'une même marque. Au total, 34 procès-verbaux ont été dressés. 10 points de vente seulement n'étaient pas en infraction. 68% des infractions constatées sur les marques automobiles ont porté sur l'étiquette, 97 % sur l'affiche.

L'étiquette CO2 permet aux acheteurs de choisir une voiture en tenant compte des niveaux de consommation de carburant et des émissions de CO2, via une échelle de valeurs allant du vert (pour les émissions les plus basses) au rouge (pour les valeurs les plus élevées).

Après le scandale du Dieselgate et les défaillances liées aux tests utilisés à l'époque, l'Europe a imposé le "Worldwide Harmonised Light Vehicle Test Procedure (WLTP)". Cette nouvelle procédure mesure les valeurs de consommation des carburants et des émissions de CO2 ainsi que celles de polluants comme le CO, HC, NOx et les particules fines dans des conditions de conduite plus réalistes. Les tests WLTP tiennent compte notamment :

- des vitesses moyenne et maximale plus élevées
- de conditions de conduites différentes
- des accélérations et des ralentissements
- de distances plus longues
- des équipements optionnels

Depuis le 1er septembre 2017, la procédure de test utilisée doit être précisée sur l'étiquette CO2. A partir du 1er septembre 2019, seules les valeurs du test WLTP devront apparaître sur l'étiquette. L'affichage des valeurs des émissions N0x sur l'étiquette devient également obligatoire. Cette mesure prise par la Belgique va plus loin que les exigences européennes. Cette nouvelle obligation répond à une préoccupation de santé publique car les N0x peuvent entrainer une diminution de la fonction pulmonaire, augmenter le risque de maladies respiratoires et de réactions aux allergènes.

Les experts et les inspecteurs du SPF ont rencontré les représentants des fédérations automobiles, FEBIAC et TRAXIO afin d'améliorer l'information donnée aux consommateurs dans les show-rooms.

Meer info:
https://www.health.belgium.be/fr/news/la-nouvelle-etiquette-co2-pour-les-nouvelles-voitures-pour-un-affichage-plus-fiable-des

Contact : Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : + 32 (0) 475 93 92 71 / vinciane.charlier@health.fgov.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
http://www.health.belgium.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be

.be
© 2020 - news.belgium.be